



SHV SCHWEIZERISCHER HÄNGEGLEITER-VERBAND
FSVL FEDERATION SUISSE DE VOL LIBRE
FSVL FEDERAZIONE SVIZZERA DI VOLO LIBERO

To whom it may concern

Zurich, en janvier 2021

Vol libre: interdiction des vols en tandem depuis le 29 octobre 2020

Mesdames, Messieurs

La Fédération suisse de vol libre (FSVL) représente plus de 18'000 pilotes de parapente et de delta à travers la Suisse. La FSVL fait passer les examens de vol libre, établit les brevets fédéraux des pilotes et gère le registre des planeurs de pente pour le compte de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

Après consultation de l'OFAC et de l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral du sport (OFSP) a indiqué à la FSVL que dans le domaine du vol libre, les vols en tandem étaient interdits depuis le 29 octobre 2020.

Justification de l'OFSP: «Conformément à l'article 6e alinéa 1 point b de l'«Ordonnance Covid-19 situation particulière», les activités sportives en plein air de personnes de plus de 16 ans sont uniquement autorisées lorsqu'elles n'impliquent pas de contact physique. [...] Les vols en tandem exigent aussi – dans une moindre mesure – mouvement et force musculaire et peuvent donc être qualifiés d'activité sportive. Un vol en tandem nécessite un contact très étroit et prolongé entre le pilote et son passager. Voilà pourquoi les vols en tandem sont considérés comme une activité sportive impliquant un contact physique. Par conséquent, les vols en tandem ne sont pas autorisés. À l'heure actuelle, tous les sports qui proposent des vols ou des sauts en tandem sont concernés.»

Le soussigné se tient volontiers à votre disposition afin de répondre à toute question supplémentaire (christian.boppart@shv-fsvl.ch).

Meilleures salutations

Fédération suisse de vol libre

Christian Boppart
Directeur